

## **Quand un chancelier peut en cacher un autre**

Ivan Godat (Verts)

Il y a visiblement chancelier et chancelier...

Le chancelier d'Etat dirige la Chancellerie de notre Etat cantonal. Il nous est agréablement connu en la personne de Jean-Baptiste Maître. Avec son équipe, il assiste le Gouvernement et les départements dans l'accomplissement de leurs tâches et assure la planification et la coordination de leurs activités. Il seconde également le Gouvernement dans l'élaboration du programme de politique générale et du rapport sur la réalisation de ce programme. Il est en outre responsable du protocole.

Mais qui est alors ce chef-fe de Chancellerie que l'Etat entend engager au Tribunal cantonal de Porrentruy ? (voir Journal officiel no 19 du 24 mai 2024, p. 441). Cette même offre d'emploi indique que ce poste est à repourvoir suite au départ de la titulaire. Nos recherches au sein de l'administration ne trouvent pourtant nulle trace du poste de chef-fe de Chancellerie au Tribunal cantonal. Visiblement, selon nos recherches, ce poste n'existe pas.

**Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser au Gouvernement les questions suivantes :**

- 1. Le poste de chef-fe de Chancellerie existe-t-il au Tribunal cantonal ? Si non, comment peut-on le repourvoir suite au départ de la titulaire ?**
- 2. Le Gouvernement entend-il suspendre voire annuler le processus d'engagement de chef-fe de Chancellerie au Tribunal cantonal ?**

Ivan Godat (Verts)

### **Co-signataires**

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradoffer (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 17 juin 2024